



Objet : information Fédérale N° 2 – Point étape COVID19 au 20/03/2020

Rappel : suite au décret du 17 mars 2020 - Lien vers ce décret ci-dessous

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041728609&categorieLien=id>

Madame, Monsieur,

La Fédération Française de Tir (FFTir), dans un souci de clarté et tant que la situation sanitaire ne sera pas revenue à la normale, communiquera tous les vendredis sur les aménagements du calendrier sportif lié à la situation de confinement.

La FFTir a décidé de suspendre, à compter du 20 mars et jusqu'au 30 avril :

- les compétitions nationales, régionales et départementales ;
- les circuits nationaux, les rencontres amicales, les formations, stages et entraînements organisés par les ligues régionales, les comités départementaux et les associations.

En terme de compétitions nationales, cette annulation concerne :

- Les sélections nationales Silhouettes Métalliques, qui ne sont plus d'actualité du fait de l'annulation par l'IMSSU du championnat du monde prévu à Gidéa (SWE) en juillet prochain ;
- Les sélections nationales Juniors Carabine et Pistolet prévues fin avril à Volmerange-les-Mines – la DTN communiquera rapidement sur les nouvelles modalités de sélections pour les championnats du Monde et les championnats d'Europe Juniors ;
- Le championnat de France des Écoles de Tir prévu fin mai à Rouen. En effet l'annulation des échelons qualificatifs prévus sur le mois d'avril ainsi que les contraintes organisationnelles liées à cette compétition empêchent toute solution alternative.

Fédération Française de Tir

38, rue Brunel – 75017 Paris – Tél. : 01 58 05 45 45 – Télécopie : 01 55 37 99 93 – Siret 784 354 409 00046
www.fftir.org



En terme d'échelons qualificatifs :

- L'impossibilité pour certaines ligues d'organiser les championnats régionaux Armes Anciennes rend complexe la mise en place du dispositif de qualification par quota. La FFTir travaille actuellement à la mise en place d'une qualification open pour le championnat de France. De plus amples informations à ce sujet seront communiquées dans une prochaine note ;
- Suite à l'annulation des prochaines compétitions départementales inscrites au programme de la Gestion Sportive, la FFTir demande aux ligues de bien vouloir étudier de nouvelles modalités de qualification en prenant en compte les capacités d'accueil des stands choisis pour ces championnats régionaux. Ceci concerne les disciplines Silhouettes Métalliques, Cible Mobile, Arbalète Field, Arbalète Match et TAR.

Dans cette période de responsabilisation individuelle et collective, la FFTir vous remercie de respecter scrupuleusement les consignes de mesures sanitaires édictées par le gouvernement que vous pouvez retrouver ci-dessous :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous ne doutons pas de l'ensemble des énergies que vous saurez mobiliser afin d'adapter au mieux notre pratique dans cette période troublée.

Prenez soin de vous et de vos proches.

La direction technique nationale

Fédération Française de Tir

38, rue Brunel – 75017 Paris – Tél. : 01 58 05 45 45 – Télécopie : 01 55 37 99 93 – Siret 784 354 409 00046
www.fftir.org